

## EN DIRECT DE CHOISY

*La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Épauche, Le Fays, La Fresnois, L'Hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.*



Le cèdre du bicentenaire de la Révolution Française

### MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 Choisy-en-Brie

☎ 01 64 75 81 90

[contact@choisy-en-brie.fr](mailto:contact@choisy-en-brie.fr) - [www.choisy-en-brie.fr](http://www.choisy-en-brie.fr)

## LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Ces derniers mois ont été marqués par des phénomènes météorologiques inédits qui ont malheureusement provoqué des inondations et sinistré certains Choiséens. Que faire pour lutter contre ces phénomènes aussi inattendus qu'exceptionnels ? Afin de tenter de préserver les habitations, des travaux ont été effectués Chemin de la Gillette et des travaux de curage des fossés, destinés à faciliter l'écoulement des eaux, sont inscrits au budget 2024. Malheureusement, le coût de ces opérations ne nous permettra pas de faire face à tous les « points noirs » relevés sur la commune.

Le printemps tarde à se manifester et les conditions pluvieuses continuent de perturber le calendrier des travaux à réaliser par nos deux agents techniques, en particulier le traçage au sol de la signalisation routière. De même l'entretien des espaces verts et la réalisation des massifs fleuris ont pris un certain retard.

D'ailleurs, j'en profite pour vous informer que notre commune a déposé un dossier au concours régional des villes et villages fleuris 2024. Le jury passera courant juillet pour admirer le fleurissement de la commune ; je compte sur vous tous pour agrémenter vos propriétés, ajouter des plantations ou jardinières en vue d'augmenter les chances d'obtenir une récompense communale.

Lors de la célébration du bicentenaire de la Révolution Française, les communes ont été invitées à planter un cèdre pour symboliser cet épisode majeur de l'Histoire de France. À cette occasion, notre commune a planté cet arbre à l'angle de la rue de la Gare et de la route de Coulommiers. Malheureusement petit cèdre est devenu grand, bien trop grand ! Ses racines et ses branches ont tellement pris d'ampleur qu'il devient gênant et entraîne des dégradations sur la propriété voisine. Nous allons devoir nous résoudre à procéder à son abattage, mais afin de conserver la valeur symbolique de cette plantation, nous nous engageons à en replanter un autre sur un emplacement où il ne gênera pas. Une petite cérémonie sera organisée à cette occasion.

En ce début d'année, vous avez eu la visite d'un de nos trois agents recenseurs, vous invitant à répondre à des questionnaires internet ou papier. Malgré quelques réticences, la quasi-totalité de la population choiséeenne a participé à ces opérations de recensement qui ont permis de dénombrier la population à 1366 habitants. 47 logements sont inoccupés dont celui qui abritait le bureau de Poste. Ce dernier va être libéré dans les prochaines semaines et redeviendra disponible pour la commune après quelques travaux de réhabilitation pris en charge par les anciens locataires. Nous nous interrogeons sur le devenir de ce bâtiment bien que certaines pistes se profilent.

Quelques nouvelles de la communauté de communes des deux Morin (CC2M) qui a connu un certain bouleversement suite à la démission de son Président Jean-François DELESALLE. Le maire de REBAIS, Benoît CARRÉ, a été élu avec un bureau quelque peu remanié, pour reprendre cette mission importante, en pleine élaboration du débat d'orientation budgétaire. Bon courage à cette nouvelle équipe !

Notre commune a, elle aussi, voté le budget 2024 lors du dernier conseil municipal. Considérant la revalorisation annuelle des bases et l'augmentation actée par la CC2M pour la part lui revenant, il a été décidé, une fois de plus, de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux.

Enfin, promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification territoriale, une priorité. Les communes doivent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Notre commune a décidé, au cours du dernier conseil municipal de 2023, de s'inscrire dans la démarche afin d'être activement impliquée dans le choix des énergies renouvelables acceptables ou non. La concertation débutera au cours du second trimestre, vous serez invités à participer et émettre votre avis.

Votre Maire,

Daniel TALFUMIER

### Bonjour les bébés

Le 3 février 2024	Clément PAQUIER
Le 14 mars 2024	Camille, Albane et Adèle VALOGNE
Le 15 mars 2024	Marley DESFONTAINES

### Ils nous ont quittés

Le 16 mars 2024	Jean-Pierre TORT
Le 19 mars 2024	Benedetta CHENTRE née BOCCADIFUOCO
Le 24 mars 2024	Marie-Josèphe GIBERT née KOLARIC
Le 2 avril 2024	Cyrille-Karim OUALI

## NAISSANCE DE TRIPLÉES



Les naissances multiples, en particulier les triplés et au-delà, restent un événement peu fréquent en France. En effet, on compte moins de 200 naissances de triplés chaque année.

Notre petit village de Choisy-en-Brie, fait presque exception !

En effet, le 14 mars dernier, trois petites filles sont nées dans un foyer choiséen. C'est la seconde fois que notre village connaît un tel événement, après la naissance de deux filles et un garçon le 15 janvier 1981.

Être parents de triplées est un vrai cadeau du ciel. Pour autant, les naissances multiples causent un total chamboulement dans la vie de tous les jours et représentent un véritable challenge en termes d'organisation et d'optimisation du temps.

S'occuper d'un bébé représente déjà un défi en soi mais avec trois bébés la donne change !

La commune est fière d'accueillir ces trois demoiselles et nous souhaitons la bienvenue à Camille, Albane et Adèle. Félicitations aux mamans et bon courage.

## COLLECTE DES SAPINS

Les 10 et 17 janvier, Jérémy et Julien, nos deux agents techniques, ont sillonné le bourg et ses hameaux pour collecter les sapins de Noël.

Cette année, ce sont 82 sujets qui ont été récupérés.

L'opération sera réitérée l'année prochaine.



## VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire se sont déroulés le samedi 13 janvier 2024 à 18 heures, à la salle des fêtes de notre village.

Les conseillers municipaux, les maires des communes environnantes, des gendarmes et pompiers des brigades de la Ferté Gaucher étaient présents ainsi qu'environ 150 habitants. Lors de son discours, Monsieur le Maire a relaté les diverses actions qui ont marqué l'année passée, puis les projets à réaliser en 2024. Un diaporama a permis de revivre les différents événements de l'année 2023.

Ensuite, la remise des bons d'achat a été faite aux gagnants des concours des maisons fleuries et des maisons illuminées.

Cette soirée s'est terminée autour de la traditionnelle galette des rois accompagnée d'un verre de champagne ou d'une soupe champenoise.



## UN NOUVEAU BUREAU POUR LA CC2M

Un conseil communautaire a été réuni jeudi 7 mars, afin de procéder à l'élection d'un nouveau président, de neuf vice-présidents et de cinq membres du bureau. Au terme de ce vote, ont été élus :

Président	Benoît CARRÉ, maire de REBAIS
1 <sup>er</sup> vice-président (eau, assainissement)	Daniel TALFUMIER, maire de CHOISY-EN-BRIE
2 <sup>ème</sup> vice-président (finances)	Michel JOZON, maire de La FERTE GAUCHER
3 <sup>ème</sup> vice-président (développement économique)	Michaël ROUSSEAU, maire de JOUY sur MORIN
4 <sup>ème</sup> vice-présidente (santé et social)	Edith THEODOSE, maire de St CYR sur MORIN
5 <sup>ème</sup> vice-président (mobilité)	Philippe SALAUN, maire de St MARTIN des CHAMPS
6 <sup>ème</sup> vice-présidente (jeunesse et petite enfance)	Béatrice RIOLET, adjointe à La FERTE GAUCHER
7 <sup>ème</sup> vice-président (culture et patrimoine)	Dominique LEFEBVRE, conseiller municipal à SABLONNIERES
8 <sup>ème</sup> vice-président (sport)	André TRAWINSKI, maire de CHARTRONGES
9 <sup>ème</sup> vice-président (environnement)	Philippe DE VESTELE, maire de MONTDAUPHIN

Les membres du bureau :

- M. Patrick PETTINGER, maire de St MARS VIEUX MAISONS
- Mme Marie-France GUIGNIER, maire de St LEGER
- M. Jean-Claude LAPLAIGE, maire de VILLENEUVE sur BELLOT
- M. Camille DIQUAS, maire de HONDEVILLIERS
- M. Patrick ROBERT, maire de LESCHEROLLES

## DÉPART EN RETRAITE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE «LA PAYENNE»

Après 43 années de travail, dont 26 à l'école « La Payenne » de Choisy-en-Brie, Thierry MAGHIN, directeur de l'école part à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Il serait heureux de fêter cela autour d'un verre avec tous ceux qu'il a cotoyés pendant ces années, le samedi 15 juin à 18 heures, à l'école.



## UNE NOUVELLE BOÎTE AUX LETTRES POUR LA POSTE



Depuis la fermeture du bureau de La Poste, la boîte aux lettres a été transférée devant la mairie.

La levée du courrier est effectuée du lundi au samedi à 8h30.

Pour toutes les opérations postales, vous pouvez vous rendre à « La Poste Relais » dans votre magasin PROXI.

## ENGAZONNEMENT DU CIMETIÈRE



Le samedi 2 mars 2024 au matin, une dizaine de bénévoles a investi le cimetière, armée de pelles, binettes, râteaux et autres brouettes. Ce débarquement, en vue de niveler, ratisser puis ensemercer la partie en haut à gauche en arrivant au cimetière, fut organisé et supervisé par Monsieur le Maire.



Merci à tous les bénévoles, et au généreux donateur des semis de pelouse !

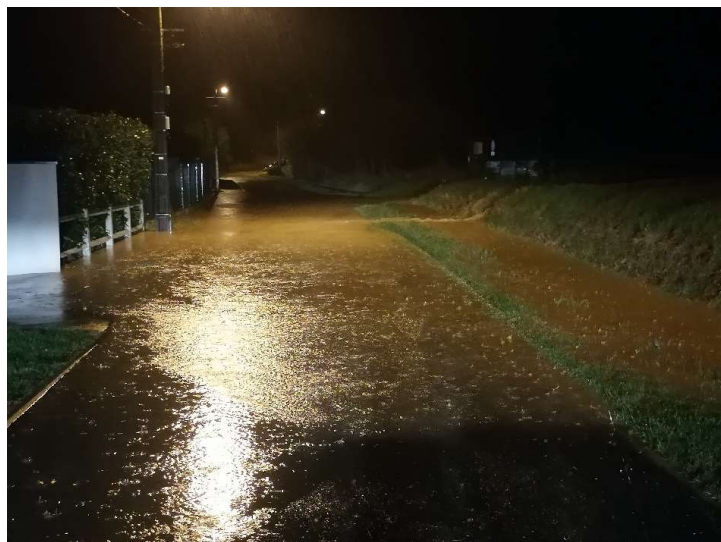


Rue du gué

Les 9 décembre et 26 février, Choisy-en-Brie a fait l'objet de fortes précipitations qui ont généré des inondations à différents endroits dans le village. Plusieurs maisons et jardins ont été touchés, certains à deux reprises.

Des phénomènes rares qui, malheureusement, risquent de se renouveler de plus en plus avec les changements climatiques. Des premiers travaux ont été réalisés par l'entreprise TERE0 TP - chemin de la Gillette – et une campagne de curage de fossés est prévue en 2024.

Pour les propriétés bordées par un ruisseau, pensez à nettoyer régulièrement les berges afin d'éviter tout embâcle qui pourrait obstruer le passage de l'eau.



Villars les Massons



Rue du faubourg



Rue du ruisseau



Chemin de la gillette



Remplacement du pare-ballon sur le stade avec création d'un portillon



Remplacement des thuyas par une haie fleurie au Monument aux Morts



Plantation du talus du terrain de tennis



Plantation de pommiers dans le verger de la mairie



Remplacement d'un caniveau « rue du clos Gillet »



Le budget 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :** 1 031 944,91 € dont dépenses courantes 266 405,19 €, personnel 184 500 €, gestion courante (dont écoles) 302 810 €, diverses 20 700 €, atténuation de charges 98 592 €

**Recettes :** 1 181 944,91 € dont impôts et taxes 634 500,00 €, dotations 215 221,58 €, autres 27 400 €

Le budget a été voté en sur-équilibre de fonctionnement de 150 000 €

### a) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 ne subiront pas d'augmentation, compte tenu du coefficient de revalorisation des bases qui est de 1,039 ce qui va mathématiquement générer une augmentation des sommes à payer pour les administrés, et d'une augmentation de 6,1 % votée par la CC2M pour la part lui revenant.

	2023	2024
Taxe d'habitation	7,77 %	7,77 %
Taxe foncière sur le bâti	34,92%	34,92%
Taxe foncière sur le non bâti	35,00%	35,00%

### b) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État (DGF) s'élèveront à 95 400 € soit une légère diminution par rapport à l'an passé.

Les dotations de solidarité rurale et de péréquation sont estimées à 59 000 €, en augmentation de 9,5 %.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses :** 1 296 249,90 € dont remboursement de la dette 60 000 €, acquisitions immobilières 151 500 €, travaux bâtiments 156 500 €, réseaux voirie 420 160 €, acquisition matériel 37 960 €.

**Recettes :** 1 296 249,90 € dont FCTVA 68 425 €, taxe d'aménagement 10 000 €, subventions 435 100 €, emprunt 215 000 €.

### a) Les principaux projets 2024

- Isoler les façades de la salle polyvalente : 102 000 €
- Finaliser la sécurisation des entrées de village : 24 000 € budgétés en 2023



- Régulariser la propriété de parcelles destinées à l'alignement des rues
- Préparer le dépôt d'un nouveau dossier de contrat rural pour l'acquisition d'un logement destiné à la location et pour des travaux de réfection de voirie : 500 000 €
- Prévoir le remplacement de la chaudière de la mairie et écoles primaires : 25 000 €
- Mettre à jour le système de vidéo-protection : 30 300 €

#### b) Les subventions d'investissements prévues

- Département : 218 100 €
- Région : 208 500 €
- État : 8 500 €

#### c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 543 €/habitant pour une moyenne départementale de 710 €.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 348 €/habitant ; 480 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement elles s'élèvent à 698 €/habitant.

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement. La CAF brute a continué de s'améliorer et représente un peu plus de 29 % des produits de fonctionnement. C'est un excellent résultat au regard des normes (entre 10 et 15 %).

Ramenée par habitant, la CAF brute est supérieure à la moyenne départementale : 196 € pour Choisy-en-Brie, 173 € pour le département.

#### d) État de la dette

Les dettes financières à moyen et long terme sont en diminution de 15.8 % entre 2022 et 2023.

À la fin de l'année 2023, l'encours de la dette était de 367 750 € soit 279 €/habitant.

Un nouvel emprunt de 150 000 € a été souscrit en janvier 2024 afin de financer le reste à charge des travaux prévus dans le cadre du contrat rural.

Le ratio d'endettement s'est amélioré en 2023 et descendu à 0,41, soit inférieur à la médiane nationale.

La commune a vu son coefficient d'autofinancement courant (CAC) s'améliorer également en 2023 puisqu'il est de 0,78 en 2023 contre 0,82 en 2022. Il est bien inférieur à la strate départementale (0,87).

La capacité de désendettement ou ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité de recourir à l'emprunt.

Le ratio 2023, de 1,41 signifie qu'il ne faudrait qu'un peu plus de 18 mois de CAF brute pour rembourser la dette. Le seuil d'alerte communément admis est de 7 ans.

## AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

Choisy-en-Brie a vu sa voirie légèrement modifiée.

En effet, les ralentisseurs, ainsi que les chicanes matérialisés par des quilles en plastique, sont désormais en dur. Finies les séances de bowling sur la voie publique, mais attention aux jantes !! En espérant que les effets pervers « j'accélère pour passer le premier » ne seront pas épidémiques !

Reste à réaliser l'aménagement du carrefour de la route de Coulommiers et la mise en sens unique de la Rue de la Brunotterie, qui, nous l'espérons, vont devoir faire redoubler d'attention les automobilistes. N'oublions pas que, dans toute agglomération, la vitesse, même non indiquée, est limitée à 50 km/h, voire 30 dans certaines zones, et qu'il est interdit de doubler.

À bon entendeur...



## LE VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE...



Vous l'avez sûrement remarqué mais ces derniers temps, certains animaux, en totale liberté, ont pu découvrir quelques rues de notre village.



On a pu voir des poules picorer au bord de la Route de Rebaix, une chèvre cherchant son chemin à Champbonnois et pour finir une famille de sangliers.

Cette harde, arrivée par l'arrière du stade a, comme vous pourrez le constater, emprunté les trottoirs pour se rendre à la sortie du village en direction de Saint Siméon...

SOYEZ VIGILANTS !



## CHANGEMENT DE PRÉSIDENTICE À L'ASSOCIATION « NOUNOUS TOM POUCE »

L'association « Nounous Tom Pouce » créée le 23 mars 2004 par Blandine SHOKKOS a repris la gestion du relais des assistantes maternelles (RAM) qui se réunit à la garderie de Choisy-en-Brie chaque vendredi matin.

L'objectif de l'association est de rompre l'isolement des assistantes maternelles en milieu rural. Elle permet d'alterner l'accueil individuel et collectif pour préparer les enfants à la vie en collectivité et d'organiser des ateliers d'éveil.

Durant ces 20 années, beaucoup d'assistantes maternelles ont fait partie de l'aventure. Il y a eu de nombreuses activités, sorties (fermes pédagogiques, zoo, ...), participations aux forums des associations, évènements et jolis spectacles de Noël.

Blandine SHOKKOS a apporté toute son expérience, sa bienveillance, sa sagesse, son amour du métier et son aide auprès des autres assistantes maternelles durant toutes ces années.

L'heure de la retraite arrivée, mardi 19 mars dernier à la mairie de Choisy-en-Brie, elle a remis les clés de la garderie à la nouvelle présidente, Kelly TEILLET, assistante maternelle à Choisy-en-Brie, en présence de Monsieur PHILIPPE.

Des projets sont en préparation pour « Nounous Tom Pouce », de nouvelles assistantes maternelles ont rejoint l'association pour encore de belles aventures.

Nous souhaitons une bonne continuation à Madame SHOKKOS et plein de réussite à Madame TEILLET !



## SOIRÉE ANTILLAISE



Le 20 janvier dernier, Animation Loisirs organisait une soirée antillaise qui a réuni près de 110 personnes. Une soirée animée, une très bonne ambiance, un colombo de poulet fantastique et un concours photo pour pimenter le tout.

## UN LOTO POUR FINANCER LA CLASSE VERTE



Le 27 janvier, les écoles ont organisé un loto afin de financer la classe verte des CP/CE1 : une vraie réussite !

Un grand merci à tous les participants et aux bénévoles.

De la joie et de la bonne humeur étaient au rendez-vous pour des bénéficiaires de l'ADMR.

Nos deux intervenantes de choc, Nicole et Julie, ont proposé une sortie aux Serres du Meriot les samedis 9 et 16 décembre 2023 où huit adhérentes ont pu admirer les fleurs et les magnifiques décorations de Noël.

Le mercredi 24 janvier, c'est autour de la galette des rois et au son de l'harmonica que 11 personnes ont pu esquisser un petit pas de danse.

Nous remercions nos aides à domicile qui s'investissent hors de leur temps de travail pour apporter de la douceur dans la vie de nos aînés.

D'autres rendez-vous sont programmés mais chut.....



## MANIFESTATIONS DE L'AMICALE SCOLAIRE

Ce premier trimestre a été chargé pour l'Amicale Scolaire :

Séance de cinéma, carnaval sur le thème de la BD, et la fameuse chasse aux œufs de Pâques.

Des moments magiques pour les enfants grâce à votre participation et votre bonne humeur.

Prochain rendez-vous le 15 juin pour la kermesse des écoles ! Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.



## THÉÂTRE À MONTMIRAIL

Le 3 février dernier, la sortie au théâtre de Montmirail, a connu comme chaque année un réel succès. Une soixantaine de personnes a pu assister à la représentation d'une pièce mise en scène et interprétée par la comédie Fhélène.

« Panique au ministère » est un vaudeville de Jean Franco et Guillaume Mélanie qui a permis de partager un bon moment de détente et de rires garanti par les multiples rebondissements.

Gabrielle est la chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale. Entre Louis, son ministre complètement largué, Cécile, son énergique mère croqueuse d'hommes, et Sara sa fille en quête d'indépendance, elle n'est pas beaucoup aidée... L'arrivée d'Éric, jeune homme de ménage de 20 ans son cadet, ne va en rien régler ses problèmes et va même faire voler en éclats ses habitudes d'éternelle célibataire !



## WEEK-END EN BELGIQUE

Le week-end des 9 et 10 mars, un séjour à Bruges et Bruxelles était organisé par l'association Animation Loisirs.

Partis très tôt en bus, le premier arrêt a été pour visiter une chocolaterie avec démonstration de la fabrication du chocolat et bien sûr pour le plus grand plaisir de tous... dégustation !

Arrivés à Bruges, une balade sur les incontournables canaux qui serpentent à travers la ville a permis la découverte de jardins secrets, de ponts romantiques, de façades médiévales. Le reste de l'après-midi était libre afin de visiter la ville et de déguster gaufres, bières ou autres spécialités belges.

Le lendemain, grâce à un guide, les participants ont pu découvrir certaines particularités tout à fait pittoresques de la ville de Bruxelles comme l'Atomium, le manneken pis et la grande place. Avant de reprendre la route, la visite du parc mini Europe nous a fait voyager et apprécier les monuments emblématiques des capitales européennes.



## FÊTE DES VOISINS



Cette année, la fête des voisins est officiellement fixée le 31 mai 2024.

Cette occasion permet de se retrouver et pour les nouveaux habitants de faire connaissance avec leurs voisins autour d'un repas en toute convivialité.

Retenez donc cette date et n'oubliez pas de nous envoyer vos photos !

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année encore, nous réitérons le concours des « Maisons fleuries ».

Le jury parcourra les rues de Choisy-en-Brie pour noter les jardins des participants.

Pour vous inscrire, rien de plus simple, contactez la mairie au 01.64.75.81.90 ou par mail [contact@choisy-en-brie.fr](mailto:contact@choisy-en-brie.fr) avant le 31 mai.

Chacun se verra attribuer une récompense.

Cette promotion 2024 est d'autant plus importante car notre commune est inscrite au concours des villes et villages fleuris.

En y participant, vous contribuerez, nous l'espérons, à la réussite de notre commune.



## VIVRE ENSEMBLE

### Nos amis les bêtes

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'aire de jeux. Pour le bien-être de tous, n'oubliez pas de ramasser leurs excréments.

Il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. Cette mesure vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier, mais également à favoriser leur repeuplement.

### Entretien trottoirs

Un arrêté du maire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 stipule que l'entretien des trottoirs tel que balayage et désherbage au droit de la façade ou clôture est à la charge des propriétaires ou des locataires.

### Horaires d'utilisation de matériels bruyants

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants sur l'ensemble du territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous !

## À VOS AGENDAS !

Mercredi 8 mai à 10h30	Défilé avec dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur
Mercredi 8 mai à 14h30	Marche avec goûter organisée par Les Jeunes d'Autrefois
Vendredi 24 mai à 20h30	Assemblée Générale Animation Loisirs
Dimanche 2 juin	Sortie NIGLOLAND organisée par Animation Loisirs
Samedi 15 juin	Découverte de la ville de Troyes organisée par Les Jeunes d'Autrefois
Samedi 15 juin	Kermesse des écoles
Samedi 29 juin de 12h à 22h	Brocante nocturne organisée par l'AS Foot

## APPEL AUX BÉNÉVOLES !

L'association Animation Loisirs recherche des bénévoles pour ses manifestations.

N'hésitez pas à venir à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 24 mai à la salle des fêtes.

## LES PHARMACIES EN DANGER

L'autorisation de la vente de médicaments sur les plateformes en ligne est à l'étude.

Après la pénurie des médecins, c'est la pérennité des pharmacies de proximité qui est en jeu.

Une pétition est à votre disposition à la pharmacie de Choisy-en-Brie.

## NOUVEAU FOOD TRUCK



Depuis le 5 mars, un nouveau Food Truck « Chez Steph », remplaçant du Food Truck « L'adresse Mobile », s'est installé sur la Place de l'Église tous les mardis de 18h à 20h30.

Vous y trouverez bien évidemment des menus divers et variés : burger + frites maison, pilons de poulet, nuggets de poisson ou de poulet, hot-dogs, paninis...(pas de nécessité de passer commande au préalable).

Vous souhaitez organiser un évènement original tel que soirée privée, anniversaire, garden party, brunch... « Chez Steph » propose la privatisation du Food Truck, et peut également vous préparer un plat convivial (paëlla par exemple).

N'hésitez pas à le contacter, joignable au 06.07.95.79.78 ou par mail : [chezstephrestau@gmail.com](mailto:chezstephrestau@gmail.com)

## NOUVEAU À CHOISY-EN-BRIE !



Besoin de Réconfort, d'aide au nettoyage ponctuel ou régulier ?

N'ayez pas peur... Sabine RIBEIRO habitante de Choisy-en-Brie est là pour vous !

Elle a créé son entreprise en novembre 2023.

Que vous soyez particulier ou professionnel, n'hésitez pas !

Tri, rangement, nettoyage, syndrome de Diogène léger, studio, appartement, maison, bureau, Airbnb, véhicule, salle des fêtes après vos évènements, avant ou après un déménagement... elle est prête à intervenir !

Contactez la au 06.70.07.26.05 ou [rs.reconfort@hotmail.com](mailto:rs.reconfort@hotmail.com).

Tarif au forfait ou au m<sup>2</sup>, sans agrément.